

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RS - Approbation d'un avenant n° 10 à la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 341-17 C

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 10 à la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que la Communauté d'agglomération s'est engagée sur des enjeux essentiels en matière de transports et de déplacements afin de préserver la qualité de vie et l'attractivité de l'agglomération.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges travaille en lien avec des associations œuvrant dans le domaine des déplacements urbains et notamment avec l'association Agence écomobilité Savoie Mont Blanc.

Dans le cadre de la subvention allouée par l'agglomération à l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc pour la promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable, l'association s'est engagée dans un processus de recherche de financements complémentaires afin de valoriser les budgets investis par l'agglomération.

Dans ce contexte, l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc a obtenu un financement européen du projet Feder « Intermodalité et dernier kilomètre à Chambéry métropole - Cœur des Bauges : développement des modes actifs », dénommé Mobilab.

Financé à hauteur de 50 % par l'Union européenne et à 50 % par la Communauté d'agglomération, ce projet a débuté le 1^{er} janvier 2017 et s'étendra sur deux ans.

L'opération Mobilab permet à plusieurs volontaires (quatre groupes d'usagers volontaires avec des profils variés) de tester gratuitement des moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur de courts trajets : vélo (classique, électrique ou pliant), trottinette (classique ou électrique), scooter électrique, gyroroue... Pour 2017/2018, trois zones à fort potentiel de multimodalité ont été identifiées et seront principalement concernées par l'expérimentation : La Motte-Servolex, Chambéry Bissy et La Ravoire.

Cette opération a également pour but de multiplier la mission de l'Agence sur ces trois communes en ayant une démarche de « territoire » transversale (PDE, PDES, santé) et multimodale.

Dans le cadre de ce projet, l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc est l'interlocuteur financier de l'Union européenne. Il est donc nécessaire de lui attribuer les crédits d'investissements dévolus à l'opération sous forme de subvention d'investissement. Il ne sera pas sollicité de crédits supplémentaires, ceux-ci étant compris dans le budget d'investissement récurrent de la vélostation. Les financements européens permettront de doubler le montant disponible pour l'acquisition du matériel.

Le financement du fonctionnement est pris en compte dans le cadre de la convention de base établie avec l'association.

Il est donc proposé de verser à l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc une subvention d'investissement de 20 000 €, pour cette opération.

Les modalités de versement feront l'objet de la signature d'un avenant n° 10.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 209-11 C du 15 décembre 2011 approuvant la convention entre Chambéry métropole et l'Agence écomobilité relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n° 156-12 C du 20 décembre 2012 approuvant la signature d'un avenant 1 à la convention initiale pour le versement d'une subvention complémentaire,

Vu la délibération n° 028-13 C du 28 mars 2013 approuvant la signature d'un avenant 2 à la convention initiale pour la définition du montant de la subvention variable,

Vu la délibération n° 037-13 C du 25 avril 2013 approuvant la signature d'un avenant 3 à la convention initiale pour la réalisation d'actions pédagogiques à la place de l'association Roue Libre,

Vu la délibération n° 044-14 C du 27 février 2014 approuvant la signature d'un avenant 4,

Vu la délibération n° 065-15 C du 28 mai 2015 approuvant la signature d'un avenant 5,

Vu la délibération n°042-16 C du 31 mars 2015 approuvant la signature d'un avenant 6,

Vu la délibération n° 109-16 C du 30 juin 2016 approuvant la signature d'un avenant 7,

Vu la délibération n° 204-16 C du 21 décembre 2016 approuvant la signature d'un avenant 8,

Vu la délibération n° 098-17 C du 23 mars 2017 approuvant la signature d'un avenant 9,

Vu les crédits inscrits au budget 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement à l'association Agence écomobilité Savoie Mont Blanc d'une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 €,

Article 2 : **approuve** la signature d'un avenant n° 10 actant le versement de cette subvention,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 341-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant n° 10 à la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : avenant n°10 agence écomobilité;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20141H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20141H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017